

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1162

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 80

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.